



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2019

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Marjorie DEFRETIN ; Damien DALLA COSTA ; Ginette PLONKA ; Alain GAUSIN ; Frédéric DHONDT ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Nadine DARCO ; et Marie Laure DOXIN.

Absents : Luc DUPUICH donne pouvoir à Nadine DARCO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Alain GAUSIN a été nommé secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal de séance du 10 octobre 2019 a été adopté à l'unanimité.

II. DELIBERATIONS

Délibération 1 : Renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Douai

Monsieur le Maire a été autorisé à inscrire de nouveau la commune dans le dispositif Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales de Douai, et à signer son renouvellement pour une durée de 4 ans = Adopté à l'unanimité.

Délibération 2 : CCCO – Révisions des montants des attributions de compensation et fixation des montants des attributions de compensations définitives

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de révision des montants des attributions de compensation et la fixation des montants des attributions de compensations définitives de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, et a approuvé :

- L'application du principe de révision libre des attributions de compensation,
- Le montant de l'attribution définitive de la commune d'un montant de 177 396€ à compter de l'année 2020,
- Les modalités d'ajustement de l'attribution de compensation provisoire notifiée et versée au titre de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire a été autorisé à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

= Adopté à l'unanimité.

Délibération 3 : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes

Délibération sur le principe d'indemnisation de conseil allouée aux comptables du Trésor exerçant les fonctions de receveur municipal dont l'indemnité est fixée par l'organe délibérant de la collectivité, en fonction de l'aide apportée par le comptable = >Adopté à l'unanimité.

Délibération 4 : Participation communale aux titres de transports du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

Le conseil municipal s'est prononcé sur le renouvellement de la prise en charge des participations aux titres de transports SMTD à la hauteur de 50 %, de la manière suivante :

- ✓ Carte OR personnes âgées (65 ans et plus) : participation communale de 21 € /an
- ✓ Carte JOB : 5 euros la carte / mois : participation communale de 2.50 € / mois
- ✓ Carte RSA : 15 € la carte / trimestre : participation communale de 7.50 € / trimestre

= >Adopté à l'unanimité.

Délibération 5 : Attribution d'aide à l'achat de véhicule électrique

Le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une aide à l'achat de véhicules électriques à Monsieur Alain NOEL pour l'achat d'un vélo de ville électrique, ouvrant droit à une subvention de 100 euros = >Adopté à l'unanimité.

Délibération 6 : Délibération de classement de voirie communale « Rue de l'Espace Terril » dans le domaine public communal

L'assemblée délibérante a adopté le classement de la rue de l'Espace Terril dans le domaine public de la commune et a autorisé monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier = >Adopté à l'unanimité.

Délibération 5 : Délibération de mise à jour des voiries communales

Suite au classement de la rue de l'Espace Terril dans le domaine public communal, l'assemblée délibérante a voté la mise à jour du tableau de voiries communales de la commune et a fixé la longueur de voies communales à 5 490 mètres linéaires = >Adopté à l'unanimité.

Délibération 7 : SIDEN SIAN - Bilan d'activités 2018

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan d'activités 2018 du SIDEN SIAN.

Délibération 8 : Mission Locale du Douaisis- Bilan d'activités 2018

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan d'activités 2018 de la Mission Locale du Douaisis.

Délibérations modificatives :

- Délibération modificative : Régularisation des écritures 2017 sur intérêts d'emprunts :
 - ✓ Crédits à ouvrir : Chapitre 66 – Article 66111 : + 5 650 €
 - ✓ Crédits à réduire : Chapitre 012 – Article 64 111 :- 5 650 €

- Délibération modificative pour régularisation des écritures d'investissement :

COMPTES DEPENSES				Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.		
D	I	21	2151	Réseaux de voirie	-4 200,00
D	I	16	1641	Emprunts en euros	8 134,00
D	I	20	202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	11 268,00
D	F	023	023	Virement à la section d'investissement	23 315,00
D	F	012	6411	Rémunération principale	-23 315,00
D	I	10	10226	Taxe d'aménagement	8 498,00
D	I	21	21571	Matériel roulant	-385,00
Total					23 315,00 €

COMPTES RECETTES				Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.		
R	I	021	021	Virement de la section d'exploitation	23 315,00
Total					23 315,00 €

= >Adopté par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (*Nadine Darcq, Marie Laure Doxin et Luc Dupuich*)